



COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ
INFORMATION PUBLIQUE

AVANT-PROJET DE MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN
D'AFFECTATION DES ZONES ET DU REGLEMENT COMMUNAL DES
CONSTRUCTIONS ET DES ZONES

Secteur aux lieux-dits :

« Rosses – Champ Dulong – Saves – Chauderets – Poutille – Bonvaux –
Moulin - Roselettes »

Conformément à l'article 33, alinéas 1 et 1bis de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), l'administration communale de Collombey-Muraz soumet à l'information publique durant 30 jours l'avant-projet de modification partielle du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones des secteurs précités en lien avec le projet « Eurotube »

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier au bureau communal, bâtiment maison de la Cour, durant les heures d'ouvertures officielles.

Les observations et propositions peuvent être adressées par écrit au Conseil municipal dans les 30 jours dès la présente publication.

L'Administration communale